Banque Alimentaire
du Jura

Assemblée Générale Ordinaire Banque Alimentaire du JURA
30 ans de la BA Jura

VENDREDI 2 JUIN 2023 à 15 H 30

Après vérification, le quorum atteint, le Président Jean-Louis DUPREZ ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire 2022.

1 Approbation du compte rendu de l'AG 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 Rapport moral et d'orientation

Le Président présent le rapport moral et d'orientions (voir ci-joint)
Après discussions et explications le rapport moral est adopté à l'unanimité

3 Rapport financier et rapport du commissaire aux comptes

Les comptes sont présentés et le rapport du Commissaire aux Comptes est lu.
Après discussions et explication le rapport financier est voté à l'unanimité.
Quitus est donné au Trésorier.

4 Vote des résolutions

- **Résolution N° 1 :** l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport moral présenté par le Président
- **Résolution N° 2 :** L'Assemblée Générale prend acte de l'arrêté des comptes fournis par le Trésorier ainsi que du rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice s'étendant du 1 er janvier au 31 décembre 2022. Elle constate et approuve le résultat de 14 162,32 €. Elle donne quitus et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé
- **Résolution N° 3 :** L'assemblée Générale, conformément à la proposition du Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat au compte ''report à nouveau''
- **Résolution N° 4 :** l'Assemblée Générale fixe les cotisations pour l'année 2023 à :
  - 50 € pour les associations et CCAS membres actifs
  - 1 pour les bénévoles signataires de la charte de bénévolat
  - 5 € pour tous les autres adhérents
  - Au 1er juillet 2023 la participation de solidarité est de 0,30 € par kg brut.
- **Résolution N° 5** : L'Assemblée Générale donne tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente Assemblée pour remplir toutes les formalités qu'il appartiendra d'effectuer (déclaration à la Préfecture)

Les résolutions sont, au fur et à mesure, adoptées à l'unanimité.

Adresse postale : 10 rue Alexandre Volta -39300 CHAMPAGNOLE
Tél : 09 75 48 56 43 - Email : ba390@banquealimentaire org
Association loi 1901 déclarée le 24 mai 1993 - N°5121 - NAF 853 - SIRET 41828662100036
Membre de la Fédération Française des Banques Alimentaires - www banquealimentaire org

Banque Alimentaire
du Jura

5 Vote pour le Conseil d'Administration

Après appel à candidature sont élus pour 3 ans :

Pauline BILLIAU	CCAS Champagnole
Arnaud DULONG	BA Jura
Jean-Louis DUPREZ	BA Jura
Françoise GERMAIN	BA Jura
Christian JACQUIER	Croix Rouge Arbois

6 Anniversaire de la Banque Alimentaire du JURA

Nous célébrons les 30 années de la BA Jura, le Président invite les personnes présentes à partager le gâteau d'anniversaire.

Il rappelle que nous sommes tous porteur de cette chaine de solidarité au sein des Banques Alimentaires.

7 Propos des partenaires

Mme MOREL, Préfecture du Jura apporte son soutien à la BA Jura et dit l'importance de l'aide alimentaire. Elle souligne l'activité des bénévoles et les bonnes relations entre les partenaires de l'aide alimentaire.

Plus n'étant à l'ordre du jour, le Président invite tous les présents à partager le gâteau anniversaire et le verre de l'amitié.

Le Président,

Jean Louis DUPREZ

BANQUE ALIMENTAIRE DU JURA
10 RUE ALEXANDRE VOLTA
39300 CHAMPAGNOLE
TEL 09 75 48 56 43
ba390@banquealimentaire.org
SIRET 41828662100036 NAF 8899B

COMMISSARIAT
AUDIT & GESTION
AUX COMPTES

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
COMPAGNIE RÉGIONALE DE DIJON BESANÇON

CHAMPAGNOLE 39301 CEDEX – 230, route de Pontarlier – Tél 03 84 52 01 34

BANQUE ALIMENTAIRE DU JURA

Association
Siège social : 10 Rue Alexandre Volta
39300 CHAMPAGNOLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2022

COMMISSARIAT AUDIT & GESTION AUX COMPTES

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
COMPAGNIE RÉGIONALE DE DIJON BESANÇON

CHAMPAGNOLE 39301 CEDEX – 230, route de Pontarlier – Tél 03 84 52 01 34

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association BANQUE ALIMENTAIRE DU JURA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CHAMPAGNOLE, le 10 mai 2023
Pour la SAS SAS AUDIT ET GESTION
Commissaire aux comptes

Michel DI MARTINO
Commissaire aux comptes

État préparatoire au Bilan Actif

État exprimé en €			Du 01/01/2022 Au 31/12/2022			Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
			Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et de développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions brevets droits similaires				
		Fonds commercial				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques,mat et outillage indus.	236 894,46	88 149,99	148 744,47	66 006,23
		Autres immobilisations corporelles	156 803,79	102 907,03	53 896,76	77 734,47
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				42 297,48
		Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
	Immobilisations financières	Participations et Créances rattachées				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres				
		TOTAL (I)	393 698,25	191 057,02	202 641,23	186 038,18
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours					
	Créances	Créances clt. , adhér., usag. et cpt. rattachés	18 449,86		18 449,86	14 866,13
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances	11 604,80		11 604,80	6 350,00
		Valeurs mobilières de placement	35 326,42		35 326,42	35 172,90
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	224 553,55		224 553,55	201 610,45
		Charges constatées d'avance	3 219,99		3 219,99	3 067,94
		TOTAL (II)	293 154,62		293 154,62	261 067,42
COMPTES RÉGUL.	Frais d'émission des emprunts (III)					
	Primes de remboursement des emprunts (IV)					
	Écarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)			686 852,87	191 057,02	495 795,85	447 105,60

AUDIT ET GESTION
Société de Commissaires aux Comptes
Cie Régionale de Besançon
BP 90029 - 39301 CHAMPAGNOLE Cedex

État préparatoire au Bilan Passif

État exprimé en €			Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Fonds Propres	Sans droit de reprise	Fonds propres statutaires		
		Fonds propres complémentaires	36 003,37	36 003,37
	Avec droit de reprise	Fonds propres statutaires		
		Fonds propres complémentaires		
	Écart de réévaluation			
	Réserves	Réserves statutaires ou contractuelles		
		Réserves pour projet de l'entité		
		Autres		
	Report à nouveau		175 729,69	169 267,68
	Excédent ou déficit de l'exercice		14 162,32	6 462,01
	Situation nette (sous total)		225 895,38	211 733,06
	Fonds propres consomptibles			
	Subventions d'investissement		198 755,81	136 814,52
	Provisions réglementées			
	TOTAL (I)		424 651,19	348 547,58
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations			
	Fonds dédiés		45 246,91	80 166,99
	TOTAL (II)		45 246,91	80 166,99
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
	TOTAL (III)			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
	Emprunts et dettes financières diverses			
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		11 934,02	9 068,59
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales		7 958,61	7 961,82
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 140,00	
	Autres dettes		4 865,12	1 360,62
	Instruments de trésorerie			
	Produits constatés d'avance			
	TOTAL (IV)		25 897,75	18 391,03
	Écarts de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)			495 795,85	447 105,60

AUDIT ET GESTION
Société de Commissaires aux Comptes
Cie Régionale de Besançon
BP 90029 - 39301 CHAMPAGNOLE Cedex

État préparatoire au Compte de résultat - Produits

État exprimé en €

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Produits d'exploitation	Cotisations	64 373,26	54 035,16
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	292,50	302,00
	dont ventes de dons en nature	292,50	302,00
	Ventes de prestations de service	862,40	678,00
	dont parrainages		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	67 297,00	73 907,00
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	26 728,96	12 363,46
	Mécénats	10 103,49	29 900,00
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contribution financières	850,00	400,00
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	6 475,78	6 227,33
	Utilisations des fonds dédiés	47 757,60	45 387,69
	Autres produits	0,37	
	TOTAL (I)	224 741,36	223 200,64
Produits financiers	Participations		
	Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	410,24	153,06
	Autres intérêts et produits assimilés	1 194,49	699,19
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
	TOTAL (II)	1 604,73	852,25
Produits excep.	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		596,00
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	55 069,46	40 383,90
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL (III)	55 069,46	40 979,90
	TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)	281 415,55	265 032,79
	SOLDE DEBITEUR = DEFICIT	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	281 415,55	265 032,79

AUDIT ET GESTION
Société de Commissaires aux Comptes
Cie Régionale de Besançon
BP 90029 - 39301 CHAMPAGNOLE Cedex

État préparatoire au Compte de résultat - Charges

État exprimé en €		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	14 223,01	22 746,41
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	72 602,49	70 234,74
	Aides financières	25 007,54	
	Impôts, taxes et versements assimilés	191,25	249,76
	Salaires et traitements	50 290,70	48 161,74
	Charges sociales	11 239,75	11 507,90
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	58 270,06	35 829,87
	Dotations aux provisions		
	Report en fonds dédiés	34 337,52	69 295,76
	Autres charges	404,91	101,60
	TOTAL (I)	266 567,23	258 127,78
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements		
	TOTAL (II)	0,00	0,00
Ch. exceptionnelles	Sur opérations de gestion	90,00	443,00
	Sur opérations en capital	596,00	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL (III)	686,00	443,00
Participation des salariés aux résultats (IV)			
Impôts sur les bénéfices (V)			
	TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	267 253,23	258 570,78
	SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	14 162,32	6 462,01
	TOTAL GENERAL	281 415,55	265 032,79

AUDIT ET GESTION
Société de Commissaires aux Comptes
Cie Régionale de Besançon
BP 90029 - 39301 CHAMPAGNOLE Cedex

BANQUE ALIMENTAIRE DU JURA
10 Rue Alexandre Volta

39300 CHAMPAGNOLE

ANNEXE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

AUDIT ET GESTION
Société de Commissaires aux Comptes
Cie Régionale de Besançon
BP 90029 - 39301 CHAMPAGNOLE Cedex

10 Rue Alexandre Volta
39300 CHAMPAGNOLE

ANNEXE

SOMMAIRE

- FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE
- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE
- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

- COMPLEMENT D'IINFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations DGFiP N° 2054 2015 x

Etat des amortissements DGFiP N°2555 2015 x

Tableaux de variation des fonds associatifs x

Etat des provisions x

Etats des échéances des créances et des dettes x

Evaluations des immobilisations corporelles x

Evaluation des créances et des dettes x

Produits à recevoir x

Charges à payer x

Charges et produits constatés d'avance x

Fonds dédiés x

Subventions d'équipement x

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements en matières de pensions et retraite x

Contributions volontaires en nature x

10 Rue Alexandre Volta
39300 CHAMPAGNOLE

ANNEXE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 495 795.85 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 14 162.32 Euros.
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2022 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

AUDIT ET GESTION
Société de Commissaires aux Comptes
Cie Régionale de Besançon
BP 90029 - 39301 CHAMPAGNOLE Cedex

ANNEXE

Tableaux des immobilisations et des amortissements

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2015

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise 0001540104 CAP BA390 Néant ☐ *

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions : Sur sol propre (Dont Composants L9)	KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions : Sur sol d'autrui (Dont Composants M1)	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions : Installations générales, agencements et aménagements des constructions (Dont Composants M2)	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels (Dont Composants M3)	KS	119 724	KT		KU	117 171
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles : Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	11 375	KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles : Matériel de transport *	KY	122 458	KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles : Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	22 972	LC		LD	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles : Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK	42 297	LL		LM	
CORPORELLES	TOTAL III	LN	318 825	LO		LP	117 171
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations	8U		8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T		1U		1V	
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ		LR		LS	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	0G	318 825	0H		0J	117 171

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions : par virement de poste à poste 1		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN		CO		D0		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions : Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions : Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions : Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	236 894	ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles : Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	11 375	MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles : Matériel de transport	IV		MP		MQ	122 458	MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles : Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	22 972	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles : Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND	42 297	NE		NF	
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG	42 297	NH	393 698	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		0U		M7		0W	
FINANCIÈRES	Autres participations	I0		0X		0Y		0Z	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F		2G	
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ		NK		2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		0K	42 297	0L	393 698	0M	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AUDIT ET GESTION
Société de Commissaires aux Comptes
Cie Régionale de Besançon
BP 90029 - 39301 CHAMPAGNOLE Cedex

10 Rue Alexandre Volta
39300 CHAMPAGNOLE

ANNEXE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥ AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2015

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise 0001540104_CAP_BA390 Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		FH		FJ		FK		FL	
Constructions	Sur sol propre	FM		FN		FO		FQ	
	Sur sol d'autrui	FR		FS		FT		FU	
	Inst. générales, aménagements et aménagements des constructions	FV		FW		FX		FY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	53 718	QA	34 432	QB		QC	88 150
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	5 173	QE	2 901	QF		QG	8 075
	Matériel de transport	QH	65 517	QI	16 481	QJ		QK	81 999
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	8 379	QM	4 455	QN		QO	12 834
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	132 787	QV	58 270	QW		QX	191 057
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	132 787	ØP	58 270	ØQ		ØR	191 057

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N5		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst. gales, agcts et am des const	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles — Inst. gales, agcts am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immob. corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immob. corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immob. corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général (NP + NQ + NR)	N0		Total général (NS + NT + NU)	NY			Total général (NW - NY)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

10 Rue Alexandre Volta
39300 CHAMPAGNOLE

ANNEXE

Tableaux des variations des fonds propres

Généré le 05/04/2023 à 13:47 Comptes arrêtés au 31/12/2022

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	36 003							36 003
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecarts de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau	169 268	6 462						175 730
Excédent ou déficit de l'exercice				14 162				14 162
Dotations consomptibles								
Subventions d'investissement	136 815			61 941				198 756
Provisions réglementées								
TOTAL	342 086	6 462		76 103				424 651

Etats des provisions

Néant

Etats des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres créances clients	18 449,86	18 449,86	
Débiteurs divers	11 360,00	11 360,00	
Charges constatées d'avances	3 219,99	3 219,99	
Avances et acomptes			
TOTAL	33 029,85	33 029,85	

AUDIT ET GESTION
Société de Commissaires aux Comptes
Cie Régionale de Besançon
BP 90029 - 39301 CHAMPAGNOLE Cedex

10 Rue Alexandre Volta
39300 CHAMPAGNOLE

ANNEXE

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	12 829,22	12 829,22		
Personnel et comptes rattachés	2 906,00	2 906,00		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 989,26	4 989,26		
Autres impôts et assimilés	63,35	63,35		
Autres dettes	4 864,62	4 864,62		
TOTAL	25 652,45	25 652,45		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisés correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Produits à recevoir

Montants des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Debiteurs fead France Agrimer	11 360,00
Fournisseurs débiteurs	244,80
TOTAL	11 604,80

Charges à payer

Montants des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	7 958,61
Autres dettes	4 865,12
TOTAL	12 823,73

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avances	Montant
Charges d'exploitation	3 219,99
TOTAL	3 219,99

10 Rue Alexandre Volta
39300 CHAMPAGNOLE

ANNEXE

Fonds dédiés

Année	Origine	Objet	FONDS DEDIES AU 31/12/2022		
			194	195	196
2020	DDCSPP	Veille social	9 654,68		
2021	PREFECTURE REGION	Fonctionnement	1 254,71		
2022	FFBA POMONA	Investissements		8 625,85	
2022	PREFECTURE REGION	Etude Alimentaire	15 000,00		
2022	PREFECTURE	Fonctionnement	7 201,67		
2022	PREFECTURE	Fonctionnement	3 510,00		
TOTAL BILAN			36 621,06	8 625,85	0,00

Subvention d'investissement

Compte	Subventions d'investissement	Montant	Amortissement	Solde
1310001	Aide création antenne Dole	36 812,92	36 812,92	0,00
1310004	Subvention investissement 2017	2 273,00	2 273,00	0,00
131005	Subvention investissement 2018	7 389,00	7 008,20	380,80
1310006	Subvention investissement 2019	79 798,54	43 345,04	36 453,50
1310007	Subvention investissements 2020	5 918,40	2 518,92	3 399,48
1310008	Subvention achat camion 2020	15 000,00	12 541,70	2 458,30
13121001	Subvention Investissement Balayeuse C	2 630,94	1 812,43	818,51
13121002	Subvention investissement Laveuse C	5 958,12	4 104,48	1 853,64
13121003	Subvention investissement Filmeuse C	10 320,00	3 904,40	6 415,60
13121004	Subvention investissement Photocopieur	4 000,00	1 638,89	2 361,11
13121005	Subvention investissement Transp .Peseur C	4 384,80	1 738,70	2 646,10
13121006	Subvention investissement Racks C	7 910,40	2 377,51	5 532,89
13121007	Subvention investissement Camion C	46 029,80	11 533,02	34 496,78
13122001	Subvention investissement Balayeuse D	2 685,60	673,89	2 011,71
13122002	Subvention investissement chambres froides T	47 193,55	6 528,44	40 665,11
13122003	Subvention investissement chambre froide C	67 131,60	7 869,32	59 262,28
	TOTAL	**345 436,67**	**146 680,86**	**198 755,81**

Engagement en matières de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de l'exercice.

10 Rue Alexandre Volta
39300 CHAMPAGNOLE

ANNEXE

Compte emploi annuel des ressources collectées auprès du public et Contributions volontaires en nature :

Conformément au règlement ANC 2018-06, nous avons procédé à la comptabilisation des contributions volontaires en nature.

Les contributions volontaires sont des actes par lesquels une personnes physique ou morale fournit à une autre personne morale (association, fondation* ou fonds de dotation*) un travail, des biens ou autres services à titre gratuit. Elles supportent un accord de volonté entre le contributeur, un particulier ou une entreprise, et l'entité qui reçoit la contribution. Cette dernière revêt 3 réalités : des contributions en travail, des contributions en biens, des contributions en services.

Elles peuvent prendre plusieurs formes.

Les plus courantes sont le bénévolat, la mise à disposition de personnes par des entités tierces, la mise à disposition de biens, la prise en charge par des tiers de frais incombant normalement à l'entité (Transport, ...), les dons en nature redistribués ou consommés (denrées alimentaires).

10 Rue Alexandre Volta
39300 CHAMPAGNOLE

ANNEXE

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N	Exercice N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N	Exercice N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			**RESSOURCES DE L'EXERCICE**		
1 - MISSIONS SOCIALES			**1 - RESSOURCES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC**		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	36 827	42 465	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	27 021	12 665
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat	10 103	29 900
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	98				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	200	100			
TOTAL DES EMPLOIS	37 125	42 565	**TOTAL DES RESSOURCES**	37 125	42 565
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			**2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS**		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			**3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS**		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	37 125	42 565	**DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE**		
TOTAL	**37 125**	**42 565**	**TOTAL**	**37 125**	**42 565**
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	Exercice N-1		Exercice N	Exercice N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			**RESSOURCES DE L'EXERCICE**		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			**1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC**		
Réalisés en France	2 120 467	1 434 186	Bénévolat	507 595	498 796
Réalisés à l'étranger			Prestations en nature	163 500	130 000
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	5 076	4 988	Dons en nature	1 479 827	835 318
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	25 380	24 940			
TOTAL	2 150 922	1 464 114	**TOTAL**	2 150 922	1 464 114

Méthode de valorisation des contributions volontaires en nature

Dons en natures : Dons de denrées alimentaires valorisées à la mercuriale 2022 (3,50 €/kg)

Prestations en natures : Mise à disposition gratuite des locaux

Champagnole (1000 m2) : 103 500 €/an

Dole (600 m2) + Electricité gratuite : 60 000€ /an

Bénévolat : Base SMIC « chargé » smic moyen – 11,8 €/ heure

Dirigeant : Base SMIC + coef 5 soit 83,10 €

Encadrement : Base SMIC + coef 3 soit 49,86 €

Préparateur : Base SMIC + coef 1.2 soit 19,94 €